

Marché à procédure adaptée

▪

Prestation d'impression, de façonnage et de livraison de différents supports de communication

CAHIER DES CHARGES ET RÈGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :

Vendredi 16 février 2018 à 12h00

PAGE 1

Sommaire

CAHIER DES CHARGES

1. Éléments de contexte
2. Objet du marché
3. Prestations souhaitées
4. Présentation de l'offre

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Objet du marché
2. Procédure de la passation
3. Présentation du pouvoir adjudicateur
4. Décomposition en lots
5. Montant du marché
6. Forme juridique du candidat
7. Contenu du DCE
8. Variantes
9. Prestations similaires
10. Caractéristiques du marché
11. Lieux d'intervention
12. Dossier de candidature
13. Contenu de la réponse
14. Prix et règlement
15. Négociation
16. Critères d'attribution
17. Barème de notation
18. Demande de renseignements complémentaires
19. Date de réception des offres
20. Délai de validité des offres
21. Langue de rédaction des offres
22. Conditions de remise des offres
23. Dispositions financières
24. Allocation de primes
25. Attribution du marché
26. Procédure de recours

CAHIER DES CHARGES

1. Éléments de contexte

Paris Ile-de-France est aujourd'hui l'une des premières destinations du tourisme mondial avec près de 45 millions de séjours touristiques en 2017. Les retombées économiques du secteur concernent plus de 500 000 emplois.

Dans un univers concurrentiel, exigeant et en constante mutation, la mission du CRT Paris-Ile-de-France est de mettre en place une stratégie permettant de maintenir et de renforcer la place de la destination.

Le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France, par son action auprès des acteurs du tourisme et des visiteurs, assure la promotion et le développement de la destination Paris Ile de-France.

Il met en place les ressources, les outils, l'accompagnement et le réseau permettant aux professionnels du tourisme francilien de développer et de distribuer une offre qualitative, innovante et adaptée.

A travers différents moyens, dont la production et la diffusion de guides et de brochures touristiques, il promeut la destination touristique Paris Ile-de-France auprès du grand public ou des professionnels français et étrangers.

Tout au long de l'année, le CRT est ainsi amené à concevoir ou faire concevoir ses outils de papeterie internes, des guides, dépliants, plans... et les faire réaliser (imprimer, façonner, livrer...) dans des quantités diverses, selon les actions menées.

2. Objet du marché

Le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France (CRT) recherche un ou plusieurs prestataires pour des travaux d'impression, de façonnage et de livraison de différents supports de communication.

3. Prestations souhaitées

La liste ci-après n'est pas exhaustive et peut évoluer en termes de format, quantité, nouveaux produits à réaliser, ces points étant à préciser à chaque commande. Cette liste est informelle : chaque référence mentionnée ci-dessous peut être sujette à suspension (report ou annulation d'opération, changement stratégique...). Elle reflète toutefois les principaux besoins du CRT sur une année.

LOT 1 / DIVERS PAPETERIE

Tête de Lettre CRT (TDL)

Date prévisionnelle d'impression : sans

- format 210 x 297 mm
- fichier fourni par le CRT
- papier 90 gr FSC ou PEFC
- impression quadri recto
- coupe au format
- conditionnement par rame de 500 ex. Caisses carton + étiquette de référence sur chaque carton
- livraison 1 point Paris. Pas de palette acceptée

> tarif sur 5 000 ex et 10 000 ex

> fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers

Enveloppe sans fenêtre (ENV 1)

Date prévisionnelle d'impression : sans

- format 229 x 324 mm
- fichier fourni par le CRT
- papier 120 gr blanc FSC ou PEFC
- impression quadri recto
- patte autocollante
- conditionnement sous caisses carton + étiquette de référence sur chaque carton. Mise sur palettes perdues 80x120 et filmées (hauteur maxi 120 cm, poids maxi 800 kg), et identifiées par : nom du produit (coller un exemplaire), quantité totale du produit par palette, quantité de cartons par palette, quantité par carton (*)
- livraison 1 point RP

> tarif sur 10 000 ex et 20 000 ex

> fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers

Enveloppe avec fenêtre (ENV 2)

Date prévisionnelle d'impression : sans

- format 160x220
- fichier fourni par le CRT
- papier 90 gr blanc FSC ou PEFC
- impression quadri recto
- patte autocollante
- conditionnement sous caisses carton + étiquette de référence sur chaque carton. Mise sur palettes perdues 80x120 et filmées (hauteur maxi 120 cm, poids maxi 800 kg), et identifiées par : nom du produit (coller un exemplaire), quantité totale du produit par palette, quantité de cartons par palette, quantité par carton (*)
- livraison 1 point RP

> tarif sur 5 000 ex et 10 000 ex

> fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers

Enveloppe sans fenêtre (ENV 3)

Date prévisionnelle d'impression : sans

- format 160x220
- fichier fourni par le CRT
- papier 90 gr blanc FSC ou PEFC
- impression quadri recto
- patte autocollante
- conditionnement sous caisses carton + étiquette de référence sur chaque carton. Mise sur palettes perdues 80x120 et filmées (hauteur maxi 120 cm, poids maxi 800 kg), et identifiées par : nom du produit (coller un exemplaire), quantité totale du produit par palette, quantité de cartons par palette, quantité par carton (*)
- livraison 1 point RP

> tarif sur 5 000 ex et 10 000 ex

> fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers

LOT 2 / GUIDES TEMPS FORTS

Guide été (MEP)

Date prévisionnelle d'impression : entre mi-mai et début juin

- 1 version FR + 1 version EN
- format 148,5x210 à la française
- fichier fourni par le CRT
- couverture 4 pages sur couché 1/2 mat sans bois 150 gr FSC ou PEFC
 - . impression quadri recto/verso, changement quadri entre 2 langues
 - . finition vernis recto seul
- intérieur 64 pages sur couché 1/2 mat sans bois 90 gr FSC ou PEFC
 - . impression quadri recto/verso, changement quadri entre 2 langues
- façonnage par brochage 2 piqûres métal
- conditionnement sous lien/élastique par 25 ex. Caisses carton par 100 ex + étiquette de référence sur chaque carton. Mise sur palettes perdues 80x120 et filmées (hauteur maxi 120 cm, poids maxi 800 kg), et identifiées par : nom du produit (coller un exemplaire), quantité totale du produit par palette, quantité de cartons par palette, quantité de paquets par carton, quantité de produit par paquet (*)
- livraison 1 point Paris (de l'ordre de 10 cartons, pas de palette acceptée) + 1 point RP (hayon)
 - > **tarif sur 2 x 100 000 ex et 2 x 150 000 ex / prix du 1 000 +**
 - > **préciser le papier recommandé**
 - > **fournir une maquette en blanc à la demande**
 - > **livraison sous 1 semaine à compter de la réception des fichiers : totalité ou acompte (dans ce cas, préciser le nombre livré en acompte)**
 - > **garantir la disponibilité de papier à la livraison des fichiers (conditions à préciser)**

Guide hiver (MHP)

Date prévisionnelle d'impression : fin novembre

- 1 version FR + 1 version EN
- format 148,5x210 à la française
- fichiers fournis par le CRT
- couverture 4 pages sur couché 1/2 mat sans bois 150 gr FSC ou PEFC
 - . impression quadri recto/verso, changement quadri entre 2 langues
 - . finition vernis recto seul
- intérieur 64 pages sur couché 1/2 mat sans bois 90 gr FSC ou PEFC
 - . impression quadri recto/verso, changement quadri entre 2 langues
- façonnage 2 piqûres métal
- conditionnement sous lien/élastique par 25 ex. Caisses carton par 100 ex + étiquette de référence sur chaque carton. Mise sur palettes perdues 80x120 et filmées (hauteur maxi 120 cm, poids maxi 800 kg), et identifiées par : nom du produit (coller un exemplaire), quantité totale du produit par palette, quantité de cartons par palette, quantité de paquets par carton, quantité de produit par paquet (*)
- livraison 1 point Paris (de l'ordre de 10 cartons, pas de palette acceptée) + 1 point RP (hayon)

- > **tarif sur 2 x 100 000 ex et 2 x 150 000 ex / prix du 1 000 +**
- > **préciser le papier recommandé**
- > **fournir une maquette en blanc à la demande**
- > **livraison sous 1 semaine à compter de la réception des fichiers : totalité ou acompte (dans ce cas, préciser le nombre livré en acompte)**
- > **garantir la disponibilité de papier à la livraison des fichiers (conditions à préciser)**

Option encart central 4 pages

Date prévisionnelle d'impression : en même que le guide MEP ou MHP

- 1 version FR + 1 version EN
- fichiers fournis par le CRT
- format 140x200 mm à la française
- couché 1/2 mat sans bois 90 gr FSC ou PEFC
- impression quadri recto/verso, changement quadri entre les 2 langues
- façonnage : pliage (1 pli au centre), piqûre au centre du guide

- > **tarif sur 2 x 100 000 ex**

LOT 3 / BROCHURES PROFESSIONNELLES

Repères (REP)

Date prévisionnelle d'impression : mi-mai

- 1 version FR
- format 210x297 mm à la française
- fichier fourni par le CRT
- couverture 4 pages sur couché 1/2 mat sans bois 250 gr FSC ou PEFC
 - . finition pelliculage mat recto seul
- intérieur 76 pages sur couché 1/2 mat sans bois 115 gr FSC ou PEFC
- impression quadri recto/verso
- façonnage dos carré collé PUR
- conditionnement sous film par 15/20 ex. Caisses carton par 45/60 ex + étiquette de référence sur chaque carton. Mise sur palettes perdues 80x120 et filmées (hauteur maxi 120 cm, poids maxi 800 kg), et identifiées par : nom du produit (coller un exemplaire), quantité totale du produit par palette, quantité de cartons par palette, quantité de paquets par carton, quantité de produit par paquet (*)
- livraison 1 point Paris (de l'ordre de 5 cartons, pas de palette acceptée) + 1 point RP (hayon)

- > **tarif sur 5 000 ex / prix du 100 + / prix du 1 000 +**
- > **préciser le papier recommandé**
- > **fournir une maquette en blanc à la demande**
- > **garantir la disponibilité de papier à la livraison des fichiers (conditions à préciser)**
- > **fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers**

Do You Speak Touriste (DYST)

Date prévisionnelle d'impression : début juin

- 1 version FR
- format 169x297 mm à la française
- fichier fourni par le CRT
- 40 pages sur couché 1/2 mat sans bois 150 gr FSC ou PEFC
- impression quadri recto/verso
- façonnage 2 piqûres métal
- conditionnement sous carton par 100 ex + étiquette de référence sur chaque carton. Mise sur palettes perdues 80x120 et filmées (hauteur maxi 120 cm, poids maxi 800 kg), et identifiées par : nom du produit (coller un exemplaire), quantité totale du produit par palette, quantité de cartons par palette, quantité de produit par carton (*)
- livraison 1 point Paris (de l'ordre de 5 cartons, pas de palette acceptée) + 1 point RP (hayon)

- > **tarif sur 10 000 ex et 20 000 ex / prix du 1 000 +**
- > **garantir la disponibilité de papier à la livraison des fichiers (conditions à préciser)**
- > **fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers**

Rapport d'activité (RAP-ACT)

Date prévisionnelle d'impression : fin juin

- 1 version FR
- format 189,5 x 297 mm à la française
- fichier fourni par le CRT
- couverture 4 pages sur couché 1/2 mat sans bois 250 gr FSC ou PEFC
. finition vernis recto seul
- intérieur 16 pages sur couché 1/2 mat sans bois 115 gr FSC ou PEFC
- impression quadri recto/verso
- façonnage 2 piqûres métal
- conditionnement sous carton par 100 ex + étiquette de référence sur chaque carton
- livraison 1 point Paris. Pas de palette acceptée

> **tarif sur 1 000 ex / prix du 100 +**

> **garantir la disponibilité de papier à la livraison des fichiers (conditions à préciser)**

> **garantir une livraison sous 1 semaine à réception des fichiers**

Catalogue Forum Loisirs (FLCF)

Date prévisionnelle d'impression : début septembre

- 1 version FR
- format 160x230 mm à la française
- fichier fourni par le CRT
- couverture 4 pages sur couché 1/2 mat sans bois 150 gr FSC ou PEFC
. finition vernis satin recto seul
- intérieur 56 pages sur couché 1/2 mat sans bois 90 gr FSC ou PEFC
- impression quadri recto/verso
- façonnage 2 piqûres métal
- conditionnement sous carton par 100 ex + étiquette de référence sur chaque carton
- livraison 1 point Paris. Pas de palette acceptée

> **tarif sur 500 ex / prix du 100 +**

> **fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers**

Formations (FORM)

Date prévisionnelle d'impression : mi-décembre

- 1 version FR
- format 148,5x297 mm à la française
- fichier fourni par le CRT
- 24 pages sur couché 1/2 mat sans bois 150 gr FSC ou PEFC
- impression quadri recto/verso
- façonnage 2 piqûres métal
- conditionnement sous carton par 100 ex + étiquette de référence sur chaque carton
- livraison 1 point Paris. Pas de palette acceptée

- > **tarif sur 3 000 ex et 5 000 ex / prix du 100 +**
- > **fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers**

Dépliant 8 pages (DPL-PAC)

Date prévisionnelle d'impression : novembre

- format plié 200x200 mm, ouvert : 800x200 mm
- fichier fourni par le CRT
- papier couché 1/2 mat sans bois 250 gr FSC ou PEFC
- impression quadri recto/verso + vernis acrylique satin recto/verso
- façonnage : rainage 8 pages / plis portefeuille
- conditionnement sous film par 25 ex, sous caisse carton au mieux + étiquette de référence sur chaque carton.
- livraison 1 point Paris. Pas de palette acceptée

- > **tarif sur 500 ex, 1 000 ex / prix du 100 +**
- > **fournir un planning de livraison à compter de la réception des fichiers**

(*) En cas de non-respect des normes de conditionnement et de livraison indiquées par (*), les frais inhérents au reconditionnement engagés (de la part du routeur) seront à la charge de l'imprimeur. La réponse à la présente consultation implique connaissance et acceptation de ces conditions.

4. Présentation de l'offre

L'offre remise au CRT devra présenter les tarifs (devis) des prestations décrites, selon les lots, rubriques et énoncés dans le cahier des charges, **informations à renseigner dans le bordereau des prix fourni en annexe** (TABLEAU_OFFRES_AO_IMPRESSION_2018.xlsx).

LOT 1 / DIVERS PAPETERIE

Tête de Lettre CRT (TDL)
Enveloppe sans fenêtre (ENV 1)
Enveloppe avec fenêtre (ENV 2)
Enveloppe sans fenêtre (ENV 3)

LOT 2 / GUIDES TEMPS FORTS

Guide été (MEP)
Guide hiver (MHP)
Option encart central 4 pages

LOT 3 / BROCHURES PROFESSIONNELLES

Repères (REP)
Do You Speak Touriste (DYST)
Rapport d'activité (RAP-ACT)
Formations (FORM)
Catalogue Forum (FLCF)
Dépliant 8 pages (DPL-PAC)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. OBJET DU MARCHÉ

Le Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France (CRT) recherche un ou plusieurs prestataires pour des travaux d'impression, de façonnage et de livraison de différents supports de communication. La nature des prestations attendues est détaillée au cahier des charges.

2. PROCÉDURE DE PASSATION

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3. PRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Comité Régional du Tourisme Paris Île-de-France (CRT) est un organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France, chargé de la mise en œuvre de la politique régionale du tourisme. Il est une association loi 1901. Il est créé en application des articles L.131-1 à L.131-10 du Code du Tourisme.

Les Centres d'accueil Régionaux du Tourisme d'Île-de-France (CaRT) disposent de Points Information Tourisme situés sur les aéroports de Roissy-Charles de Gaulle, d'Orly Sud et d'Orly Ouest, à Disneyland Paris et aux Galeries Lafayette Haussmann. Sur ces Points Information Tourisme, les CaRT accueillent et informent les visiteurs de la destination Paris Ile-de-France et leur offrent la possibilité d'acheter des produits et services touristiques. Les CaRT sont également une association loi 1901.

Le CRT Paris Île-de-France et les CaRT forment une Unité Économique et Sociale (UES).

Le pouvoir adjudicateur, pour le présent marché, est le CRT Paris Ile-de-France.

4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

Le marché fait l'objet d'une décomposition en 3 lots :

LOT 1 / DIVERS PAPETERIE

LOT 2 / GUIDES TEMPS FORTS

LOT 3 / BROCHURES PROFESSIONNELLES

5. MONTANT DU MARCHÉ

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande passé en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Lot 1

Montant annuel minimum : 500 euros HT
Montant annuel maximum : 10 000 euros HT

Lot 2

Montant annuel minimum : 20 000 euros HT
Montant annuel maximum : 100 000 euros HT

Lot 3

Montant annuel minimum : 10 000 euros HT
Montant annuel maximum : 40 000 euros HT

6. FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ

Les candidats pourront soumissionner à titre individuel, en groupement conjoint ou solidaire.

La forme de groupement imposée lors de la signature du marché est celle d'un groupement conjoint dont le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le Dossier de Consultation des Entreprises, téléchargeable sur le site <http://pro.visitparisregion.com/Marches-Publics>, ci-après dénommé « DCE », comprend :

- le présent Règlement de la Consultation
- le présent cahier des charges
- un bordereau des prix à renseigner : TABLEAU_OFFRES_AO_IMPRESSION_2018.xlsx

8. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

9. PRESTATIONS SIMILAIRES COMPLÉMENTAIRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, dans le cadre du présent marché, de conclure un ou plusieurs marchés complémentaires sans publicité, ni mise en concurrence avec le titulaire du marché initial dans le cas où des prestations complémentaires similaires à celles ceux du dit marché, s'avèreraient nécessaires.

La somme du présent marché et des marchés complémentaires ne pourra cependant dépasser un montant qui serait de nature à rendre inadaptées les règles de passation mises en œuvre au titre de la passation du présent marché.

En effet, conformément aux prescriptions de l'article 30 I 7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- La présente mise en concurrence prend en compte le montant global de l'opération envisagée, y compris, les coûts de ces éventuels marchés complémentaires.
- La durée pendant laquelle les marchés complémentaires peuvent être conclus ne peut excéder trois (3) ans à compter de la notification du marché initial.

10. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

10.1. Type de procédure

Procédure de mise en concurrence dite «procédure adaptée» en application du décret n° 2016-360 du 25/03/16.

10.2. Type de marché

Accord-cadre à bons de commande

10.3. Durée du marché

Le marché est conclu pour l'année 2018. La date prévisionnelle de début de la prestation est fixée au 26 mars 2018. La date de fin est fixée au 31 décembre 2018.

10.4. CCAG de référence

CCAG-Fournitures Courantes et Services

10.5 Dérogation au CCAP FCS

Différends et litiges

Les parties s'efforceront de régler par voie amiable les différends qui pourraient survenir lors de l'exécution du présent marché.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché, et après la procédure de réclamation prévue par l'article 37-3 al.2 du CCAG FCS, le Tribunal de grande instance de Paris - 4 boulevard du Palais, 75004 Paris - est seul compétent.

Les présentes dispositions dérogent à celles de l'article 37 du CCAG FCS.

11. LIEUX D'INTERVENTION

Paris et la région Ile-de-France.

12. DOSSIER DE CANDIDATURE

Critères de sélection des candidatures : capacités professionnelles, techniques et financières du candidat appréciées au regard des références indiquées ci-dessous.

Situation juridique - références requises :

- DC1 (ex-DC4)

- DC 2 (ex-DC5)

Ces formulaires sont fournis par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et sont téléchargeables à partir du lien ci-dessous :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les formulaires ATTR11 (ex-DC3) et NOT12 (ex-DC7) seront demandés au candidat auquel le marché aura été attribué. Ils sont téléchargeables à partir du lien ci-dessous :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Capacité économique et financière - références requises :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles (cette information peut être reprise à la rubrique D-1 du DC2),
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi,
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Une liste des principales références similaires en cours d'exécution ou effectuées au cours des trois dernières années ;
- Une déclaration décrivant la composition de l'équipe affectée à la réalisation de la mission.

13. CONTENU DE LA RÉPONSE

L'offre remise au CRT devra présenter les tarifs (devis) des prestations décrites, selon les lots, rubriques et énoncés dans le cahier des charges, **informations à renseigner également dans le bordereau des prix fourni en annexe (TABLEAU_OFFRES_AO_IMPRESSION_2018.xlsx)**.

14. PRIX ET REGLEMENT

14.1 Forme des prix

Le prix des prestations indiqué est forfaitaire et non révisable.

Ces prix sont réputés comprendre toutes les prestations et interventions nécessaires jusqu'à l'achèvement de la mission. Les prix figurent dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Ils sont formulés en euros, avec indication du hors taxes, du montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) , du taux de TVA en vigueur en France, et du montant toutes taxes comprises.

En cas de changement du taux de TVA, il est fait application du taux en vigueur à la date du fait générateur. Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la date de remise des offres. Ce mois est appelé mois « Zéro » (m0). Tous les prix comprennent l'ensemble des taxes fiscales et parafiscales, procédures, frais de dédouanement, transports et autres charges induites dans le cadre de la réalisation des prestations objet du présent marché.

14.2 Facturation

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture (dénomination sociale et adresse du siège social)
- La référence d'inscription au répertoire du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le cas échéant
- Le numéro de SIREN ou de SIRET de l'émetteur de la facture
- Numéro de l'engagement rappelé sur le bon de commande
- Date d'émission de la facture et numéro de facture (numéro unique basé sur une séquence chronologique continue, sans rupture)

- La date d'exécution des services
- L'adresse de livraison si elle est différente de celle du siège
- La quantité et la dénomination précise des produits ou prestations
- Le prix unitaire HT des prestations réalisées
- Le montant total HT et le montant de la TVA et son taux applicable au moment des prestations ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération (si les opérations sont soumises à des taux de TVA différents, faire figurer sur chaque ligne le taux correspondant)
- Tout rabais, remise, ristourne ou escompte acquis et chiffrable lors de l'opération et directement applicable à cette opération
- Les frais de transport, d'emballage, etc ...
- Le montant total TTC
- La date de règlement et le délai de paiement

Les factures devront être transmises à l'adresse suivante :

Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France

Pôle Comptabilité

11 rue du Faubourg Poissonnière

75009 Paris

Il est possible, de transmettre les factures par voie électronique à compta fournisseur@visitparisregion.com, sous réserve que l'authenticité de leur origine et l'intégrité de leur contenu soient garanties.

14.3 Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par virement. Le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture et des justifications fournies par le titulaire.

15. NÉGOCIATION

Aucune négociation ne sera engagée avec les candidats.

16. CRITERES D'ATTRIBUTION ET PONDÉRATION

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- **critère 1** : expérience, savoir-faire et références pour le type de prestations demandées (10%)
- **critère 2** : garantie des disponibilités papier à compter des échéances énoncées (20%)
- **critère 3** : plannings de livraison optimum (20%)
- **critère 4** : coût des prestations par type et quantités énoncées (50%), sur la base :
de 10 000 ex par référence pour le lot 1, de la moyenne des 2 quantités énoncées pour le lot 2, du tirage minimum énoncé par référence pour le lot 3

17. BAREME DE NOTATION

> Pour les critères 1, 2 et 3 la notation /20 est réalisée suivant le barème suivant :

Note/ 20	Appréciation	Justification
0		Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé sans que l'offre reçue soit considérée comme incomplète
4	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
8	Partiellement insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
12	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, et qui ne présente aucun avantage particulier
16	Bon et avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages
20	Très intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers

> Pour le critère 4 de prix :

La note maximale est attribuée au moins disant. La note des autres candidats est déterminée proportionnellement à l'écart relatif entre le prix du moins disant et le prix de la prestation du candidat considéré. La notation est effectuée $/20$. *Note de l'offre à noter = (prix de l'offre moins disante acceptable régulière / prix de l'offre à noter) x note maximale.*

18. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Par courriel, auprès de Raphaël Bouveret : rbouveret@visitparisregion.com

La réponse à toute demande/précision qui pourrait être formulée par un candidat sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats sur <http://pro.visitparisregion.com/Marches-Publics>, au fur et à mesure des réponses apportées.

19. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Les candidats sollicités devront remettre leurs offres avant le **vendredi 16 février 2018 à 12h00**. L'accueil du CRT (11 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00, avec une fermeture de 12h30 à 14h.

Ne seront ouvertes que les offres parvenues avant cette échéance, quel que soit le mode de transmission choisi (postale ou sur place).

20. DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES

120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

21. LANGUE DE RÉDACTION DES OFFRES

Les dossiers de candidature, les pièces administratives et les offres devront être rédigés en français ou être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

22. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Sur support électronique (clé USB ou CD-Rom) ET sur support papier, en trois (3) exemplaires, par voie postale ou remise contre récépissé, à l'adresse suivante :

COMITE REGIONAL DU TOURISME PARIS ÎLE-DE-FRANCE (CRT)
RAPHAËL BOUVERET
CONSULTATION
TRAVAUX D'IMPRESSION, FAÇONNAGE ET LIVRAISON DE DIFFÉRENTS
SUPPORTS DE COMMUNICATION
11, RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE - 75009 PARIS

Le pli devra comporter la mention « **NE PAS OUVRIR** »

23. DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prestations seront financées sur les ressources propres du CRT Paris Île-de-France.
Le marché sera conclu en euros.

24. ALLOCATION DE PRIMES

Aucune prime ne sera allouée aux candidats.

25. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit, dans le délai de 10 jours à compter de la demande du CRT, et conformément à l'article 51 et suivants du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- I. - L'acheteur accepte comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée un extrait de casier judiciaire. Le candidat établi à l'étranger produit un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
- II. - L'acheteur accepte comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 2° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales devant donner lieu à délivrance d'un certificat ainsi que la liste des administrations et organismes compétents. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
- III. - Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.
- IV. - L'acheteur accepte comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée, la production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.
- V. - Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés au I à IV, ou lorsque

ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Le marché ne peut être attribué au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans le délai imparti les certificats et attestations prévus ci-dessus. S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé.

Dans ce cas, le candidat ou le soumissionnaire dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Est exigée une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, aux documents rédigés dans une autre langue qu'ils remettent en application du présent article.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant les attestations d'assurance civile professionnelle et civile décennale, ces attestations, en cours de validité, seront à remettre dans le même délai. A défaut de présentation, il ne pourra être procédé à la signature du marché.

26. PROCÉDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Grande Instance
4 boulevard du Palais
75004 Paris
